

COMPOSITION DU BUREAU

Président:	Mr COLLET Christian tph:06 07 87 51 04
Vice Président:	Mr EPIVENT Jean-Claude
Secrétaire:	Mr CASANOVA Gérard
Secrétaire adjoint:	Mr SELLIER Pierre
Trésorier:	Mr RICHARD René
Trésorier adjoint:	Mr HENRY Michel
Membre :	Mr JOURDAN Dominique
Membre :	Mr BOULEAU Jean-noël
Membre :	Mr RUELLAN Yves
Membre :	Mr LE DRUILLENEC Serge
Membre :	Mr E SILVA Jorge tph: 06 08 53 03 69
Membre :	Mr COCHERY Sebastien

Relations avec le Y.C.S.L : Mr MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie : Mr LE BIHAN Philippe

Membre d'honneur : Mr HULOT Nicolas

Le mot du président

L'année 2013 marque un tournant dans la vie de l'association. En effet, cette année, le contrat concernant la location du plan d'eau de Saint Lunaire liant la commune aux affaires maritimes a été renouvelé pour une durée de quinze ans mais avec une surveillance tous les trois ans de l'état des herbiers de la zone de mouillages !

Ce qui pourrait nous poser des problèmes ... L'administration en a profité pour augmenter la taxe des redevances, ce qui bien entendu va majorer le montant des mouillages que nous payons à la mairie ... quelques euros de plus, cela reste dans le domaine du raisonnable car la commune ni l'APPSL ne font de bénéfice sur le montant de cette redevance .

En 2013, les marées seront très faibles et cela risque également de nous poser des problèmes pour la mise en place des chaînes ! de plus les conditions météo et la pression atmosphérique peuvent jouer les trouble-fête.

Les membres du bureau feront de leur mieux pour vous aider avec le matériel mis à notre disposition par la commune et le yacht club.

De nombreux mouillages sont restés à poste pour l'hiver, il faudra les vérifier afin d'éviter de futurs ennuis.

Les deux incidents de 2012 nous incitent à la prudence, une bonne chaîne et une manille bien assurée est un gage de sécurité donc de tranquillité.

Le concours de pêche de 2012 a été caractérisé par une abondance de poissons, ce qui, suite aux nombreux articles de presse a entraîné des réflexions de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers.

Aussi il serait peut-être bon de réfléchir à un règlement qui limiterait la quantité en primant la qualité.

Quant aux bars, la nouvelle réglementation va obligatoirement limiter les prises et peut-être les faire disparaître pour beaucoup d'entre nous car pêcher un bar de 42 cm n'est pas chose fréquente !

Sur 93 mouillages, seulement 30 bateaux de l'APPSL ont participé au concours. Pour certains il serait souhaitable de faire preuve d'un peu plus d'intérêt pour la vie de l'association surtout que nous mettons le plus souvent à leur disposition matériel et bénévoles.

J'en profite pour remercier toutes les personnes qui œuvrent souvent dans l'ombre pour la vie de l'association.

Depuis plusieurs années nous sommes malheureusement tributaires des conditions météo !... pour le concours, conditions limites... pour le 14 juillet conditions catastrophiques ! heureusement le déficit a été pris en compte par la mairie.

La première semaine de juillet plusieurs annexes ont été détachées sans dégradation heureusement ... merci aux personnes qui sont intervenues, par contre il semblerait qu'un certain vent d'indifférence règne chez certains plaisanciers. Restons solidaires !

Comme tous les ans la disparition de nombreux casiers ainsi que le pillage reste à l'ordre du jour.

Certains commencent la saison avec deux casiers et terminent avec six ou huit.

Des surveillances seront mises en place ! avis aux contrevenants

Je rappelle que : une bouée de casier plusieurs jours à la même place ou couverte d'algues ne veut pas dire casier abandonné !

Comme toujours certains ne tiennent pas compte de nos réclamations à savoir longueurs de chaîne ou longueur d'aiguillette ... d'autres ne donnent pas les papiers du bateau... Restons responsables ! cette année nous ferons des lettres de rappel le cas échéant !

Je reste vigilant concernant la création des parcs marins. C'est pourquoi l'association reste adhérente à la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers (FNPPSF), au comité émeraude cote d'azur (CEC) et au cd 35. Nous serons présents aux différentes réunions.

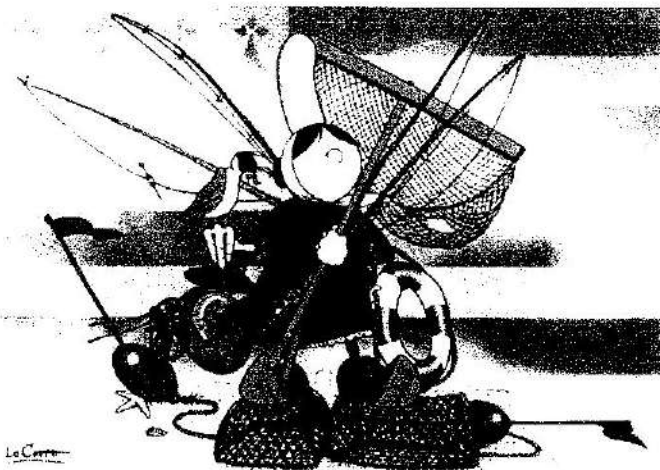
Je vous conseille de lire les articles sur notre site Internet, site qui selon l'hébergeur (1&1) totalise 40 000 visites par an ... un grand merci à notre webmaster monsieur Gérard Casanova.

En 2014 notre association fêtera ses 20 ANS alors pensez-y ! nous sommes 60 retraités dans l'association ... donc un grand potentiel de bénévoles !

Un grand merci comme tous les ans aux membres du bureau, aux services techniques, au Yacht-club, aux partenaires et nombreux bénévoles sans qui rien ne serait possible, une pensée amicale pour nos adhérents confrontés aux problèmes de la vie.

bon vent et bonne mer à tous

Votre président



Aide mémoire des titulaires de mouillage et de Va et Vient

- O- Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon ils se verront notifier par l' APPSL et la mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- O- Les emplacements de « corps morts » et de « va et vient » seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- O- Chaque bloc suçon devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux voisins.
- O- Attention !!! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au « corps mort » initialement attribué.
- O- L'emplacement de « corps mort » ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible sous quelque forme que ce soit.
- O- Il est recommandé d'enlever la ligne de mouillage en fin de saison et de la repérer à l'aide d'un témoin correct.
- O- Les « va et vient » doivent impérativement être enlevés en fin de saison pour permettre le passage des engins nécessaires aux travaux envisagés.
- O- En cas d'incident sur le plan d'eau, les deux parties doivent trouver un règlement amiable au problème, l' APPSL ne peut en être tenue pour responsable. D'où l'importance pour chacun de respecter les longueurs de chaînes indiquées, car il a été constaté que ce n'est pas toujours le cas et que des plaignants étaient en fait les responsables des collisions.

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2013, les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer **en mairie** en fournissant l'attestation d'assurance 2013 du bateau concerné.

Mouillage d'un bateau de moins de 7m : 82 €
« va et vient » : 23 €.

RAPPEL : Les redevances sont à payer **avant le 1^{er} Mai**. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors ré attribué.

Cotisation d'adhésion à l'A.P.S.L. : 15€.

Cotisation « Passerelle » : 23 €. (à régler à l'APPSL)

Cotisation " navette " : 90 € (à régler à l'APPSL)

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale. (bateau, adresse, téléphone fixe ou portable...)
Certains n'ont toujours pas fourni au bureau le titre de propriété de leur bateau, comme il avait été demandé l'an passé. Il vous est demandé de présenter, à l'un des membres du comité de direction, l'original du document et de fournir en même temps une photocopie qui sera archivée par le secrétaire.

N'oubliez pas de renouveler, au plus tard fin **JANVIER** pour la saison à suivre, vos demandes de mouillages et de « va et vient », de place sur la passerelle, de permutation, afin qu'elles soient prises en compte pour la saison en cours. Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaînes doivent respecter les dimensions suivantes :

- ligne au dessus du zéro des cartes : **16 m. maximum**
- ligne C : **15 m. maximum**
- ligne A et B : **13 m. maximum**

NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de La bouée porteuse. (qui est obligatoire)

Important :

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau (bateaux qui se touchent par exemple...), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais. Cela permettra de prévenir rapidement les parties concernées, et peut être d'intervenir avant que la situation ne s'aggrave. (d'où l'importance d'avoir les bons N° de téléphone)

Tel. du Président de l'APPSL : 06 07 87 51 04

DATES A RETENIR

VENDREDI 29 MARS 2013 : 1ere descente des chaînes.

Tracto-pelle + remorque

RV à 13h00 au YCSL départ remorque à 13h30.

Basse mer à 15H21. Hauteur : 1.05 coef : 104

SAMEDI 13 AVRIL 2013 : ASSEMBLEE GENERALE

A PARTIR DE 16H30 SALLE AIMÉ LE FOLL

A CETTE OCCASION VOUS POURREZ VOUS PROCURER LE SUPERBE ANNUAIRE DES MARÉES DE LA S.N.S.M (MINIMUM 2EUROS) MERCI D'AVANCE.

28,29,30 JUIN 2013 : RAID EMERAUDE

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LE PLAN D'EAU) ET POUR LA LOGISTIQUE A TERRE (MONTAGE ET DEMONTAGE)

DIMANCHE 4 AOUT 2013

GRANDE JOURNEE DU PECHEUR

PM 06H27 AVEC 9.95M BM : 13H03 AVEC 13.50M COEF : 57

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013 : 1ere remontée des chaînes.

R.V à 13h00. La remorque sera là. DEPART 13H30

Basse mer à 15h27 Hauteur : 1.15M

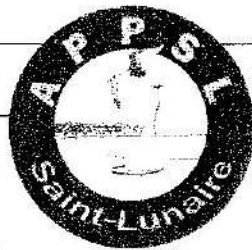
MERCREDI 5 NOVEMBRE 2013 : DERNIERE remontée des chaînes.

R.V à 13h00. La remorque sera là.

Basse mer à 14H57 Hauteur : 1.25M

REPAS DE FIN DE SAISON : SAMEDI 12 OCTOBRE 2013

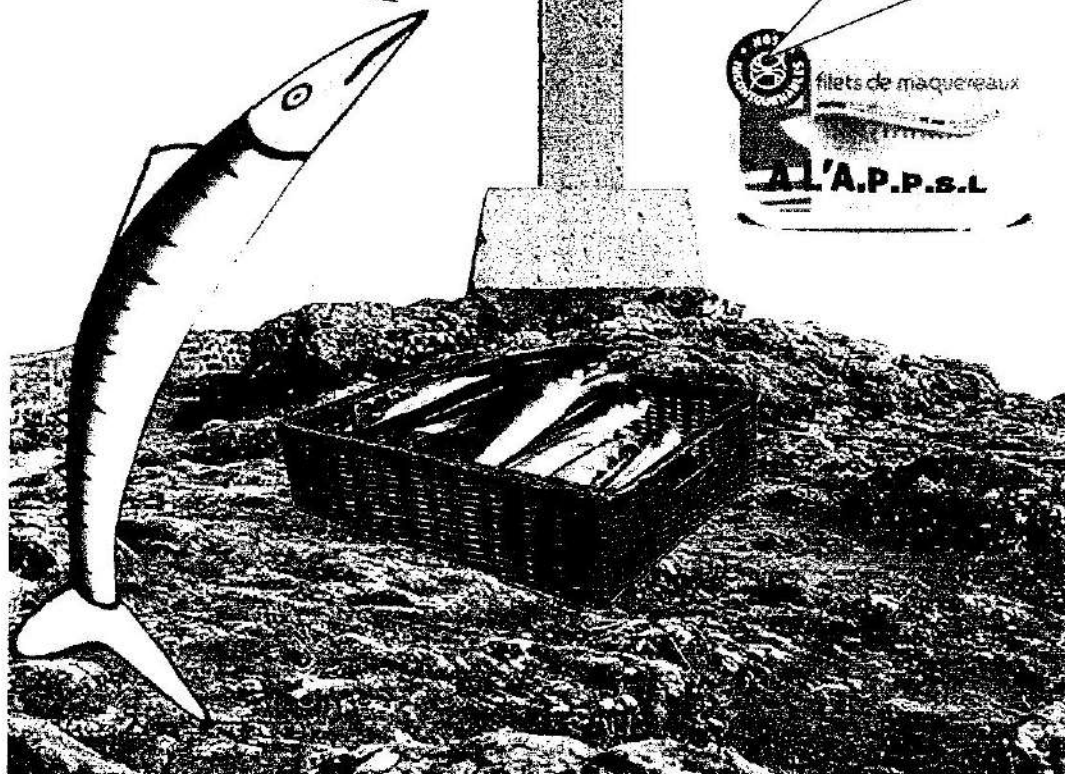
DES PÊCHEURS



PLAISANCIERS

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N

C'EST LA
JOURNÉE DU PÊCHEUR !
DIMANCHE 4 AOUT 2013
AU DECOLLE
DE SAINT LUNAIRE



D
E

S
A
I
N
T

L
U
N
A
I
R
E

- ▶ Partie de pêche réservée aux membres de l'A.P.P.S.L, du Y.C.S.L et sur invitation
- ▶ Inscription sur place : 10€ par embarcation de 3 pêcheurs maximum.
- ▶ Remise du règlement dès 7h00 lors de l'inscription au Décollé.
- ▶ Départ 07h30 de la zone de mouillage et retour à 12h30.
- ▶ Pesée des prises à partir de 11h30.
- ▶ Remise des prix à 13h30.

*Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M sera parmi nous
« Apportez lui votre soutien, un grand MERCI à tous »*

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DANS UN CADRE MERVEILLEUX .

BUVETTE, REPAS SOUS ABRI (Poissons du jour, moules, galettes, saucisses, frites, etc...)



XXXX OUVERT A TOUS XXXX

www.aposl-saint-lunaire.fr

DU POISSON PEUT ÊTRE...

...Discussion au Décollé...:

"J'sais pas si on va pêcher beaucoup de poissons et' année ! En ce moment on ne fait pas grand chose...vaudrait mieux acheter un peu plus de galettes et de saucisses...et en plus s'il pleut des cordes." 😊

Eh bien! nous voila rassuré, non seulement le temps a été plutôt clément avec nous malgré une bonne averse qui a propulsé tout le monde vers les barnums.

Quant à la pêche elle même, on peut la qualifier d'exceptionnelle, personne ne s'attendait à pêcher autant de poissons.

Rassurons tout de suite ceux qui auraient quelques réserves à faire ou qui se sentiraient choqués...tout le poisson a été soit grillé et mangé pour satisfaire il est vrai notre gourmandise ou soit distribué pour le plus grand plaisir de ceux qui nous ont fait l'honneur de nous rendre visite. Ainsi il n'y a pas eu de perte. 🍷

Ce concours est dans la ligne des précédents, grand succès parce que convivial et accessible à tous.

Vous avez pu remarqué que cette année le poste "frites" a été nettement plus performant et s'améliora encore, c'est chose certaine !

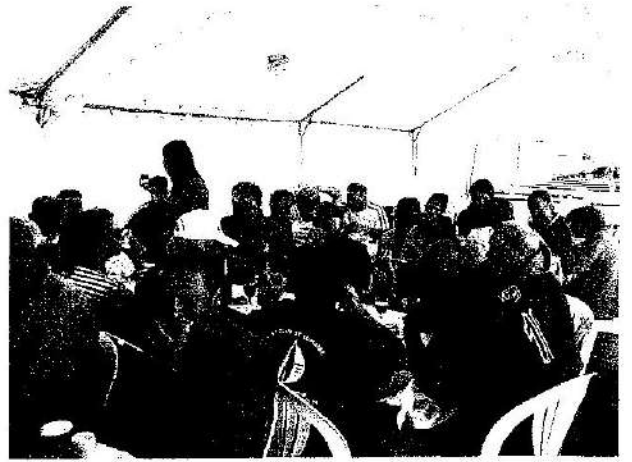
N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques pour que les équipes de bénévoles puissent être encore plus opérationnelles et à votre service.

Cette année les points pour le bar ont été augmentés passant de 120 à 200 par kilo permettant ainsi à cette pêche plus difficile de mieux se placer...d'autres idées sont à l'étude. 🍷

Un grand merci à tous les équipages pour leur participation et leur patience...patience car le délai d'attente à la pesée était fort long...c'est promis l'année prochaine il y aura 2 balances, des bacs adéquats et plus de monde pour effectuer cette pesée.

Un grand merci aussi aux bénévoles...un grand merci à nos partenaires qui ont fourni les lots...et un grand merci à nos visiteurs et amis de l'APPSL.

A l'année prochaine.





Le conseil Général
La mairie de Saint Lunaire
Saint Briac Nautic
Créperie l'Amirauté de Saint Lunaire
Créperie le pot de beurre de Saint Lunaire
Entreprise de peinture Chatton
Hydrep
La Coopérative de Saint Malo
La Famip
La SNSM
Le Cinéma Familial

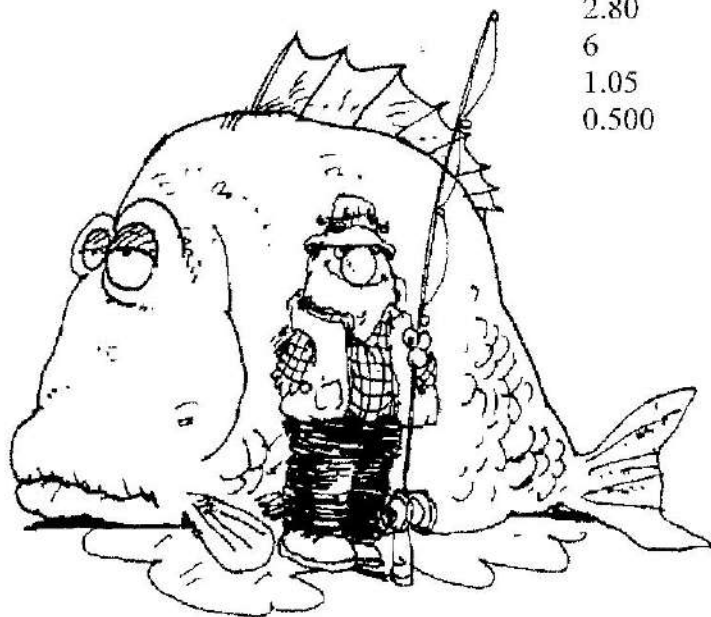
Le mini golf de Saint Lunaire
Le relais de Pleurtuit
Le Yacht Club de Saint Lunaire
PMU de Saint Lunaire
Restaurant La Paillotte de Saint Lunaire
Restaurant La Résidence de Saint Lunaire
Restaurant Le Papparazzi de Saint Lunaire
Restaurant Le vieux Château du Guildo
Roze Motoculture
Monsieur INTES Raymond
Monsieur LE BIHAN Philippe

Et un grand merci aussi à HERVE Jean louis notre super speaker et animateur !
Et à tous les bénévoles.

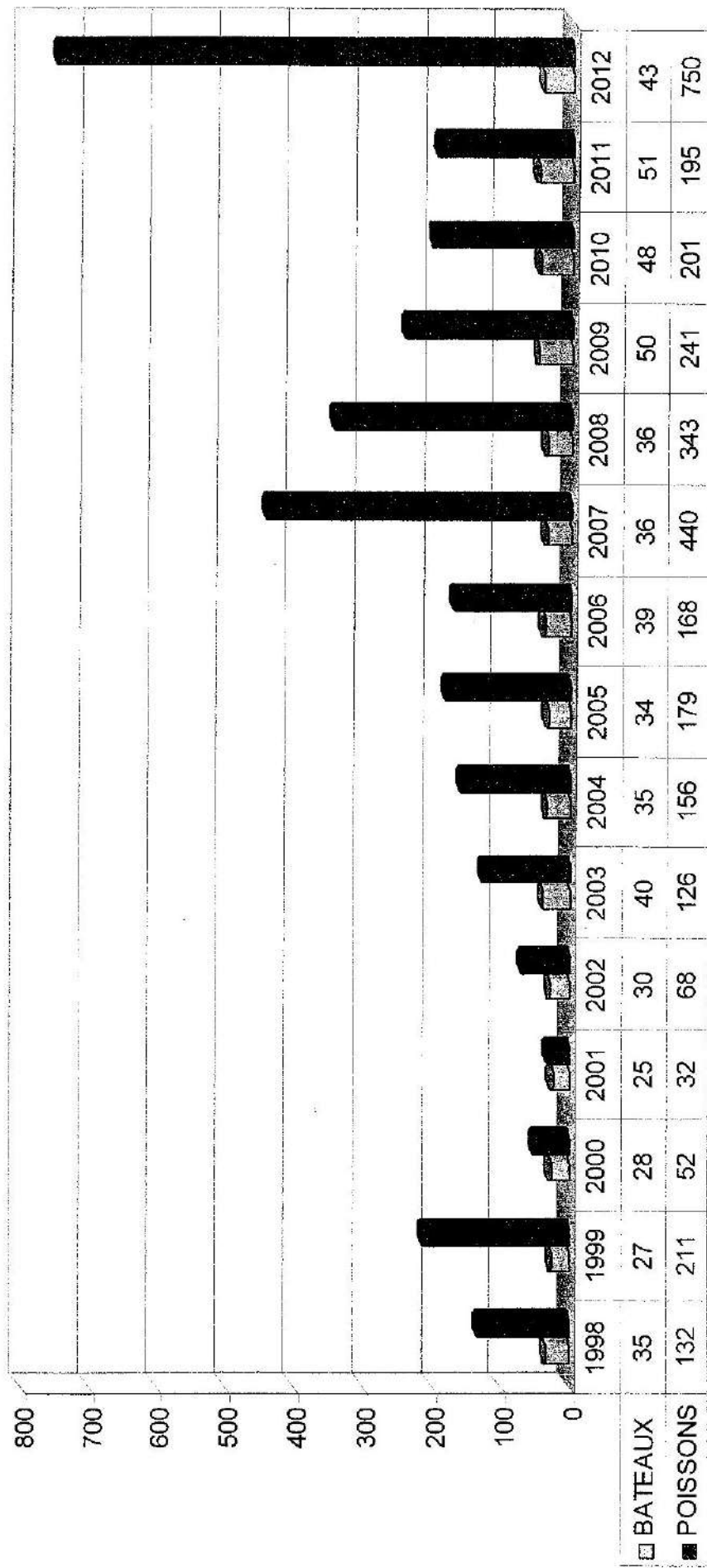
RESULTAT DE LA PÊCHE DE LA JOURNEE DU PÊCHEUR 2012

43 bateaux inscrits----- 37 résultats ----- soit 750 kilos de poissons

Maquereaux	690	Kg
Bar	10.05	Kg
Daurade	37.400	Kg
Lieu	2	Kg
Orphie	2.80	Kg
Vieille	6	Kg
Grondin	1.05	Kg
Tacaud	0.500	Kg

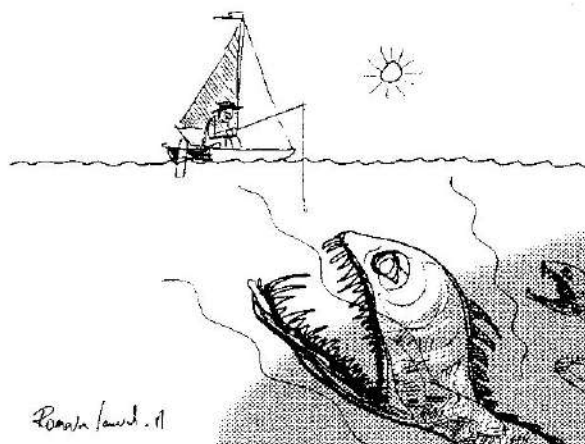


Nbre de bateaux participants et Kg de poissons pêchés



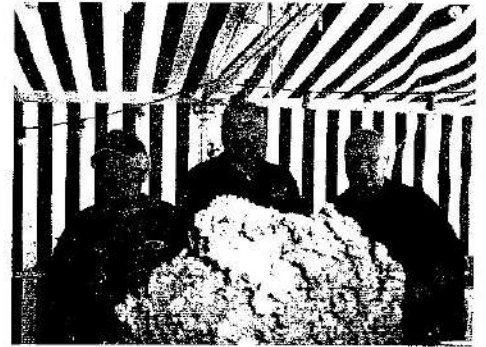
CLASSEMENT DES PARTICIPANTS A LA JOURNEE DE PÊCHE 2012

1	CHATTON	Claude	2640	pts
2	AUFFRET	Cyrille	2502	pts
3	LEGAC	Marieus	2406	pts
4	GOASDOUE	Yves	2092	pts
5	LEROY	Jacky	1485	pts
6	ST ULMER		1462	pts
7	LECHEQUER	Pascal	1413	pts
8	THEBAULT	André	1357	pts
9	DURAND	Nicolas	1226	pts
10	THIAUX		904	pts
11	CRON	Samuel	620	pts
12	SIMON	Paul	604	pts
13	MOREAU	Alain	564	pts
14	GUILBERT	Jean Noël	525	pts
15	LECHEVANCHE		477	pts
16	BLANCHARD	René	447	pts
17	SION	André	420	pts
18	MOTTAY	Michel	405	pts
19	CASANOVA	Guillaume	373	pts
20	JEHANIN	Loic	367	pts
21	GED	Olivier	330	pts
22	CELLIER	Serge	327	pts
23	EUDO	Jöel	318	pts
24	LEGAUCE		306	pts
25	FILLAUD	Serge	270	pts
26	SCHMITT	J.m	244	pts
27	HERIOT	David	220	pts
28	PILLOT	Laurent	189	pts
29	EPIVENT	Eric	187	pts
30	JAHIER	Lucien	176	pts
31	MIRIEL	Robert	166	pts
32	LEBIHAN	Philippe	141	pts
33	PASTOR	Pascal	84	pts
34	DUBOIS	Jean-Marie	78	pts
35	MOUCHON	Philippe	66	pts
35b	DELACHAT		66	
36	MULLIEZ		45	pts
37	MIRIEL	Nicolas	41	pts




RAID EMERAUDE 2012

L'été s'ra chaud l'été s'ra chaud,
Dans les t-shirts dans les maillots,
L'été s'ra chaud l'été s'ra chaud,
D'la Côte d'Azur a Saint-Malo,
L'été s'ra chaud
L'été s'ra chooooooooooooooooooooo



Et les Tshirts étaient suspendus !

Bon, pour l'instant, la chaleur n'est pas encore arrivée à Saint Malo mais le soleil est dans les coeurs ! Et on l'a bien vu au cours de cette 10eme édition du Raid Emeraude ! 

Parfait pour les voileux, la mer était correcte avec du vent...de quoi se faire plaisir en cata !
Côté des barnums tout était organisé pour que la fête sur l'eau continue sur terre.
Soirée mexicaine avec acras de morue, beignets de calamar, moules, wraps à la mexicaine,

brochettes de porc et de boeuf etc...



Notre chef d'orchestre cuisinier Jacques était là pour que les acras roussissent bien...(pas trop gros les acras, les gars ! il en faut pour tout le monde !)

Les friteuses fonctionnaient à merveille, pas de soucis électrique ! Merci Jorge !

Les brochettes dorait sur les barbecues, le tout maintenus au chaud dans un appareil prêté par la mairie.

Les femmes étaient à dispo pour le service après avoir la veille préparé les brochettes.
(dur,dur!)

Côté bar le punch a connu son succès habituel.



Beaucoup de convives ont trouvé tout cela très bon et ont félicité les bénévoles.

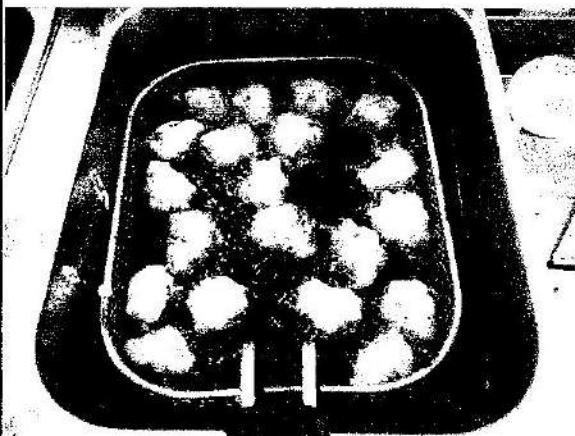
La digestion s'est faite sur la piste de danse au son (puissant) d'un ensemble musical.



Dimanche, après la course a eu lieu la remise des prix et les compétiteurs sont repartis ravis.

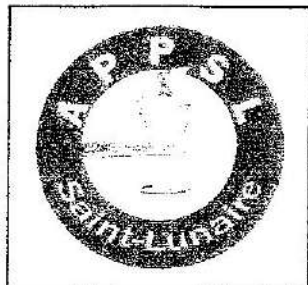
L'APPSL remercie tous les bénévoles qui ont bien voulu donner de leur temps et de leur énergie.

A l'année prochaine



La meilleure des annexes

La navette du yacht club :



Horaires :

En week-end hors saison :

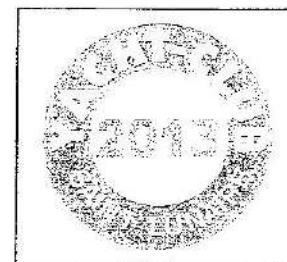
De 09h00 à 12h30 de 14h30 à 19h00

Le dimanche : de 09h00 à 12h30

De 14h30 à 19h00

En saison : juillet et aout

De 08h30 à 19h45





N'oubliez pas

les

SAUVETEURS



**S
T
A
T
I
O
N

D
E

D
I
N
A
R
D**

SI VIS PACEM PARA BELLUM

(si tu veux la paix, prépares la guerre)

Il va falloir les bichonner ces petits herbiers de notre grand plage ! En effet ils sont dans le collimateur de l'association « cœur émeraude » (*Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude, association porteuse du projet de Parc naturel régional Rance Côte d'Emeraude*).

Dans le collimateur, parce que d'après cette association ce sont nos chaînes de mouillage qui les ferai disparaître !!!!

Bizarre parce que depuis des années les chaînes sont là et les herbiers aussi et ces derniers ne s'en portent pas plus mal, contrairement à certaines allégations !

Par contre en dehors de la zone de mouillage les dragages continuels ont fait un désert sous marin sans que personne ne s'en émeuve ... ou doit-on plutôt penser que se mettre à dos les professionnels est certainement plus dangereux politiquement que ces petits pêcheurs plaisanciers !

En attendant l'A.O.T (autorisation d'Occupation Temporaire) sur le domaine public (notre zone de mouillage) a été prolongée de quinze ans MAIS avec surveillance des herbiers tous les trois ans....

Le Parc Naturel Régional (PNR) proposé par « Cœur-Emeraude » a plusieurs objectifs louables sur le papier :

- protéger les patrimoines naturels et culturels ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social et culturel ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales, innovantes, contribuer à la recherche.

Tout est dans l'équilibre de ces actions... protéger les herbiers de Saint Lunaire (qui d'ailleurs se portent bien !) soit ! mais doit on aller jusqu'à la disparition des mouillages ... Bien sûr cela n'est pas dit expressément mais

La GICZ issue du PNR a un objectif bien pompeux mais surtout suffisamment flou pour que l'on se montre dès à présent très méfiant.

« La **gestion intégrée des zones côtières** (GIZC) est une démarche et un outil de **GOUVERNANCE** des territoires littoraux visant un développement durable. Elle promeut une gestion intégrée de l'espace et des ressources prenant simultanément en compte les enjeux terrestres et marins, naturels économiques et sociaux d'une zone littorale définie comme territoire cohérent de réflexion et d'action.

L'objectif est d'avoir **une vision globale des enjeux liés à la plaisance sur notre territoire, afin de promouvoir** le développement durable de l'activité, d'entretenir la mixité sociale sur les bassins de navigation, de garantir et faciliter l'accès à la mer tout en limitant les impacts sur le milieu naturel »

Nous ne sommes pas contre le PNR surtout si, comme ils disent, ils nous garantissent toujours l'accès à la mer sans condition mais attention aux débordements.

Cela... c'est l'enclume !

Pour le marteau, il faut considérer le PNM (Parc Naturel Marin) piloté en autres par l'Agence des aires marines protégées.

Pour « Cœur-Emeraude » le PNM a coulé corps et biens selon les dires de Monsieur Charles Josselin Président de Cœur-Emeraude. Pour ce dernier, c'est peut-être un rival de moins pour

ce qui est de la conquête du pouvoir sur le domaine de la côte d'émeraude mais apparemment ce n'est pas le même refrain du côté de Granville où se trouve la mission d'étude.

Dans le contexte actuel il est probable que le financement des aires marines protégées a été revu à la baisse... ce qui laisse penser que certains projets pourraient être mis en « stand by » ce qui ne veut pas dire abandonné...

Extrait des Compte rendus des réunions préparatoires de : Coutances et de Cancale – 23 et 26 novembre 2012 :

« L'information publiée dans la presse indiquant les difficultés de l'Agence des aires marines protégées pour assumer le financement des parcs naturels marins a suscité des questionnements de la part des acteurs. Il a été répondu que l'Agence rencontrait effectivement des difficultés financières (stabilisation de son budget en 2013 au lieu d'une croissance nécessaire au regard de ses objectifs, notamment pour faire face à la création attendue des parcs naturels marins des Estuaires picards, Arcachon et Pertuis Gironde) et qu'il était compréhensible que les acteurs du golfe normand breton s'interrogent sur la pérennité de la démarche d'étude, mais également de création du Parc naturel marin. La réponse à cette question n'est pas de la compétence de la mission d'étude mais devra être résolue par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées d'ici 2014, le financement de la mission sur 2013 étant acquis et permettant de finaliser le projet de Parc. Plusieurs pistes de financement sont à l'étude pour soutenir et pérenniser les moyens de l'Agence des aires marines protégées et font l'objet de discussions avec sa tutelle. Dans tous les cas, la décision finale de création reviendra aux ministres au moment de la signature (ou non) du décret de création. »

Mais peut-être aussi !

L'ambition du parc naturel marin est de promouvoir une gestion des milieux marins et des métiers traditionnels, respectueuse des richesses naturelles. Il aura pour objectif d'aider les activités économiques durables à garantir la protection du milieu marin

Le PNM s'intéressant aussi à la qualité des eaux marines, aux zostères (herbiers), oiseaux etc...

Et le PNR fait la grimace...

Mais il est vrai que le PNM patine un peu... le périmètre n'est pas encore défini... de la Hague à Bréhat ou de Fréhel au cap Rozel... 4 propositions ont été retenues, le grand excluant la baie de St Briec (bizarre !) d'autant que le préfet de région a demandé en douce une étude pour un périmètre s'arrêtant à la pointe du grouin !

On pourrait en rire s'il ne s'agissait pas de notre avenir !

Et le PNR s'en frotte les mains...

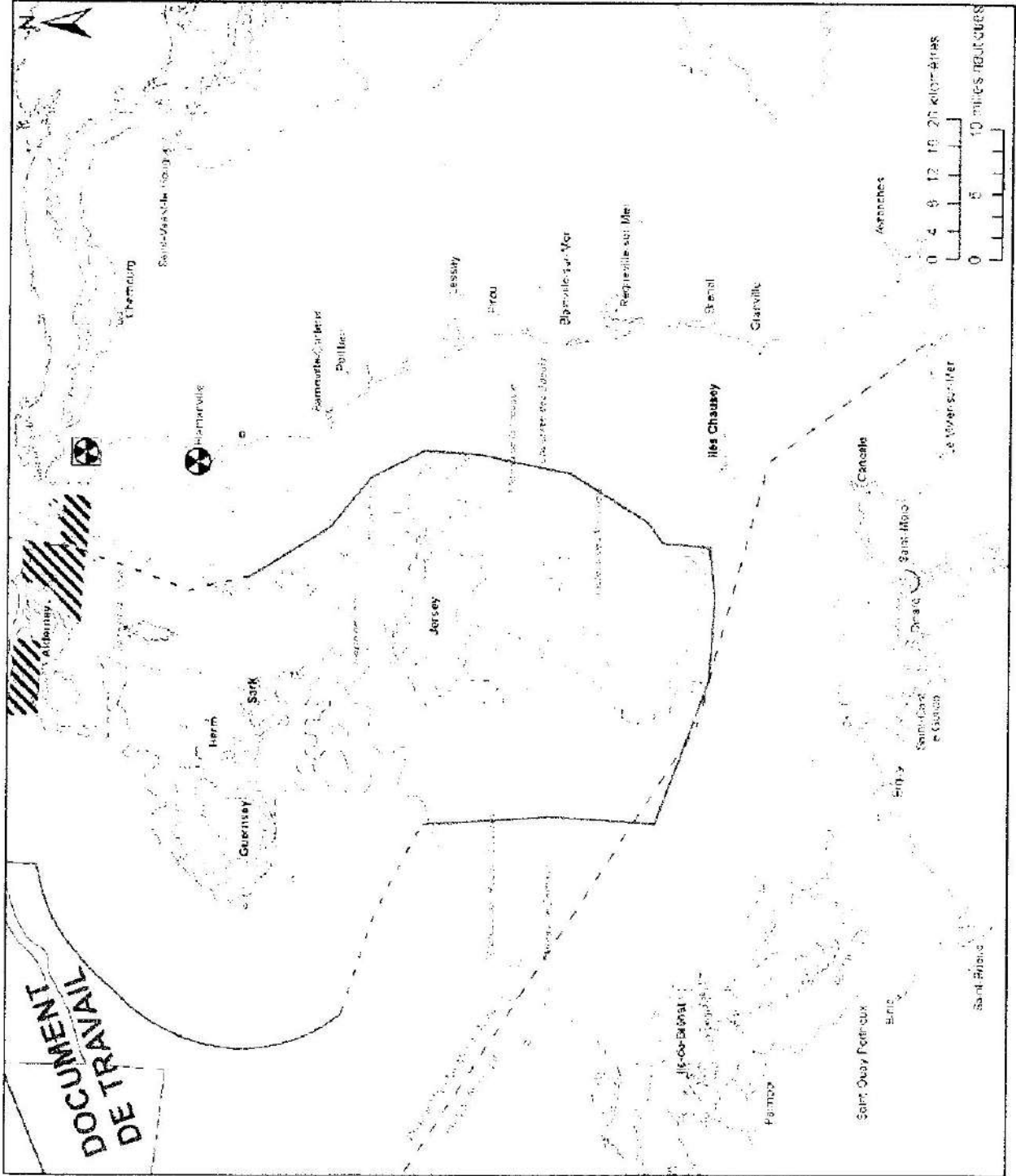
Mais nous ne sommes pas à l'abri pour autant, le PNM ayant une vocation plus maritime, défendant plutôt des intérêts communs alors que le PNR à vocation rurale fera certainement peu de cas de nos considérations.

Vision pessimiste me direz vous ! Je souhaite que vous ayez raison... en tous cas nous sommes bien entre le marteau et l'enclume !

C'est pourquoi l'A.P.P.S.L petite association a besoin de s'épauler sur la F.N.P.P.S.F association nationale et représentée dans différentes instances tels les PNM.

GOLFE NORMAND BRETON

Proposition de périmètre numéro 2 pour un parc naturel marin dans le golfe Normand Breton



Propositions de périmètre

Périmètre proposé n° 2 - Brehat - La Hague
 Proposition de périmètre issu de la SR 2003

Energies renouvelables

Site d'implantation du projet eolien

Zone étendue par promontoirs privés pour l'installation d'hydroliens

Autres énergies

- Centrale nucléaire
- Usine de retraitement des déchets nucléaires
- Usine marémotrice

Délimitations maritimes

- Limite de la mer territoriale (12 milles maritimes)
- Limite selon accords de pêche (Guernesey)
- Délimitation des eaux territoriales au large du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral
- Zone d'application des accords de pêche de la baie de Granville, juin 2000

Bathymétrie



Siles Naturel 2003

Le périmètre proposé est issu de la SR 2003. Il est défini par les limites de la mer territoriale (12 milles maritimes) et les limites des eaux territoriales au large du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral. La zone d'application des accords de pêche de la baie de Granville, juin 2000, est également indiquée.

Le périmètre proposé est défini par les limites de la mer territoriale (12 milles maritimes) et les limites des eaux territoriales au large du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral. La zone d'application des accords de pêche de la baie de Granville, juin 2000, est également indiquée.

Le périmètre proposé est défini par les limites de la mer territoriale (12 milles maritimes) et les limites des eaux territoriales au large du plateau continental ayant fait l'objet d'un accord bilatéral. La zone d'application des accords de pêche de la baie de Granville, juin 2000, est également indiquée.

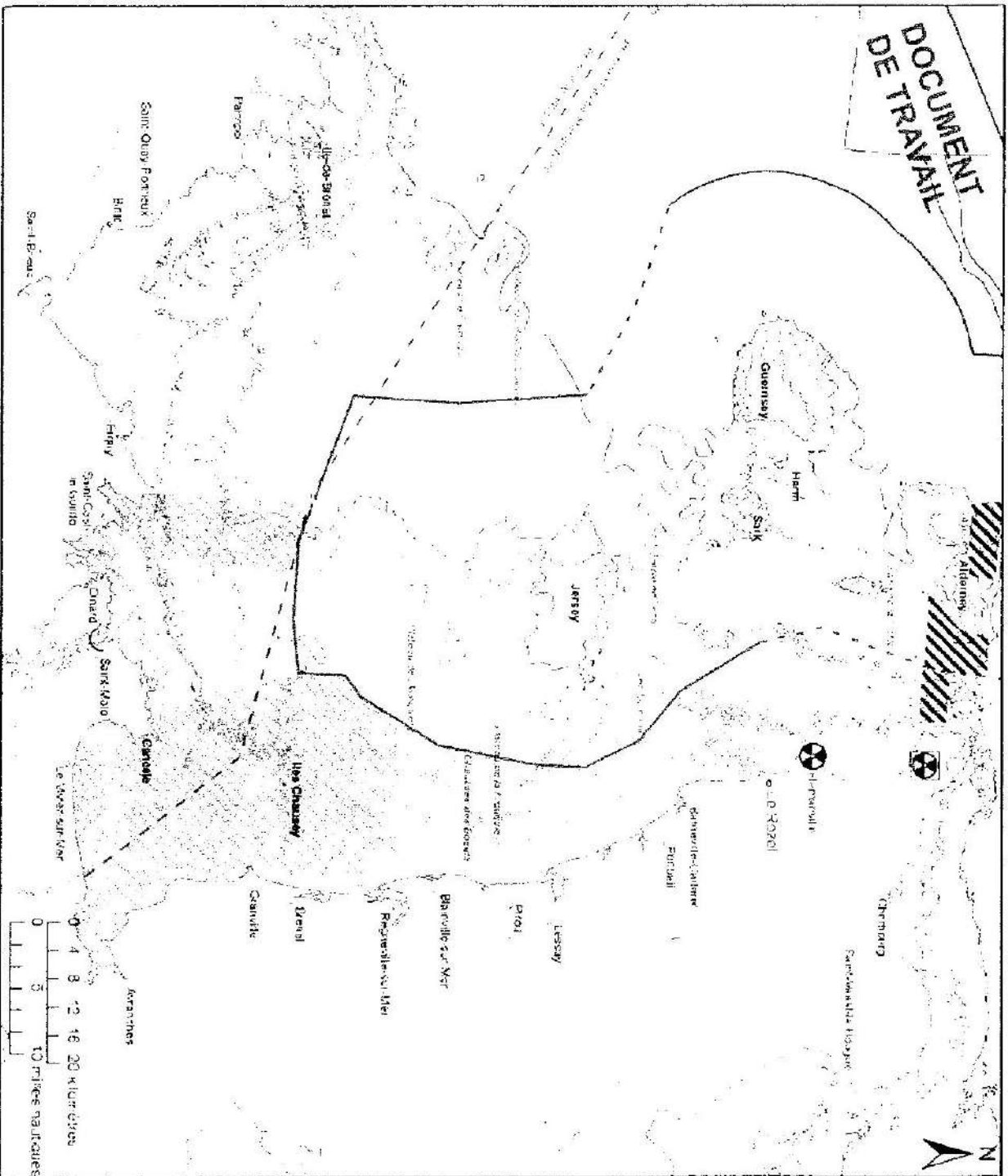


CAP FREHEL - LE ROZEL

GOLFE NORMAND BRETON
 Proposition de périmètre numéro 4 pour un parc naturel marin dans le golfe Normand Breton

EDITION : 4/09/2012

DOCUMENT DE TRAVAIL



Propositions de périmètre

■ Périmètre proposé n°4 - Cap-Frehel - Le Rozel
 Proposition de périmètre n°4 de l'ANP 2009

Energies renouvelables

▨ Sites d'implantation au projet de loi
 Zone étendue par promiscuités prises pour l'installation d'éoliennes

Autres énergies

☢ Centrale nucléaire
 ☢ Usine de traitement des déchets nucléaires

Délimitations maritimes

— Limite de la mer territoriale (12 milles maritimes)
 --- Limites des concessions de pêche (5.4.2009)
 — Délimitation des eaux territoriales ou limite de niveau continental, à l'air et l'eau, objet d'un accord bilatéral
 --- Zone d'application des accords de pêche de la zone de Grandeville du 16/06/2000

Bathymétrie

■ Sites Nature 2000
 0
 -5
 -10
 -20
 -30
 -50
 -100
 -200

ASPECT N° 1
 30/04/2012 10h30
 ...

Les **zostères**, sont des plantes aquatiques marines appartenant au genre *Zostera*, (famille des Zostéracées). Ce genre largement répandu dans le monde comprend entre 5 et 13 espèces selon les sources.

Le nom générique *Zostera* dérive du grec *zoster*, ruban, en référence à la forme des feuilles.

Ce sont des plantes marines herbacées, généralement vivaces, à feuilles en forme de rubans de 20 à 120 cm de long et 0,5 à 1,5 cm de large selon les espèces, de couleur vert brillant.

Ces feuilles s'insèrent sur de courtes tiges prolongées par des rhizomes ramifiés blancs.

Les fleurs sont encloses dans les gaines à la base des feuilles. Ces fleurs très simplifiées sont soit mâle (une étamine), soit femelle (un carpelle).

Les fruits vésiculeux peuvent flotter.

Ces herbes aquatiques, marines, forment des herbiers marins. Les zostères sont présentes dans les mers de tous les continents du globe.

On les trouve dans les sédiments sableux ou dans les estuaires, entièrement submergées ou partiellement flottantes.

Appareil reproducteur

La floraison survient entre juin et septembre, parfois dès le mois de mars en mer Méditerranée. La plante produit alors de petits épis verts, aplatis, cachés dans la gaine à la base des feuilles.

Les épis portent des fleurs unisexuées, d'une à vingt fleurs pour chaque sexe : c'est une espèce monoïque. Les fleurs mâles, peu visibles car très petites (environ 1 mm), ne sont constituées que d'une seule étamine divisée, portant quatre sacs polliniques ; les fleurs femelles ne comprennent qu'un seul ovaire (de 2 ou 3 mm de long) qui ne contient qu'un seul ovule, et surmonté d'un style de 1 à 3 mm de long. Les courants marins véhiculent le pollen ainsi que (plus tard) le petit fruit de forme ovoïde ou ellipsoïdale, blanchâtre, qui mesure de 2 à 5 mm de long.

La reproduction se fait aussi de façon asexuée, par bourgeonnement des rhizomes implantés dans le fond sous-marin (multiplication végétative)^{1,2,4}.

Répartition et habitat

La Zostère marine pousse dans les fonds sableux et/ou vaseux des littoraux abrités ou des estuaires. Elle vit dans les zones rarement exondées et peut se développer jusqu'à une profondeur de 11 mètres.

Elle est considérée comme spécifique des biotopes « herbiers atlantiques à Zostères » et « herbiers méditerranéens à Zostera », et on la trouve parfois en association avec *Zostera noltii* dans les herbiers atlantiques à Zostères naines ou avec les genres *Posidonia* et *Cymodocea* dans les communautés lagunaires de végétation marine^{6,7}.

En Europe, elle vit dans certaines zones de la mer Méditerranée, dans l'océan Atlantique, dans la Manche, en mer du Nord et en mer Baltique¹. On la trouve dans les eaux froides ou tempérées de l'hémisphère nord, dans les zones et mers bordant l'Atlantique et le Pacifique².

Rôle écologique



Les zostères, ici réunies en herbier, sont colonisées par de petits vers tubicoles du genre *Spirorbis*.

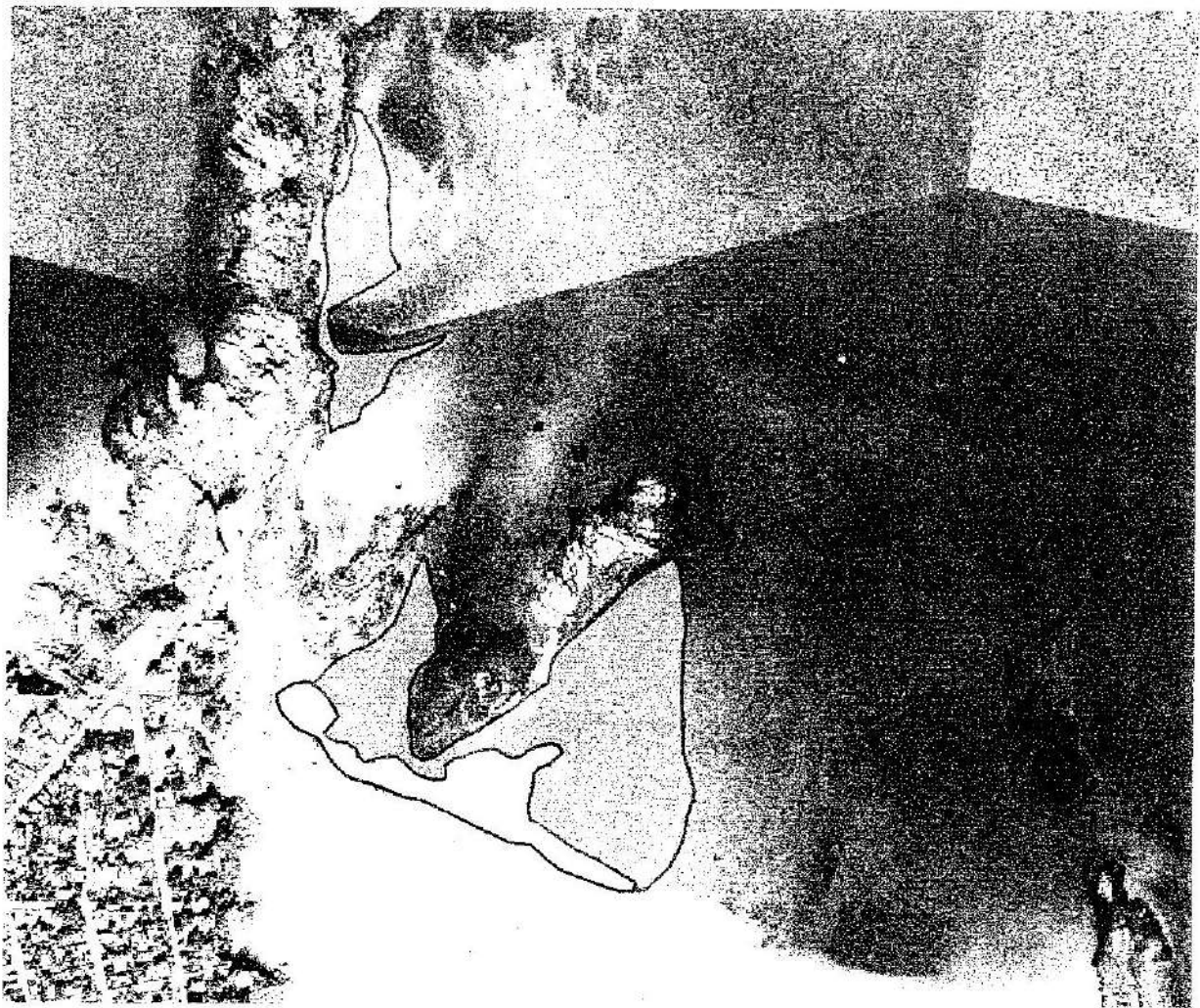
Les herbiers à Zostères marines ont un niveau de production primaire élevé, et donc un rôle dans l'oxygénation de l'eau. Ce rôle peut devenir très important dans les zones très abritées, où une anoxie pourrait survenir en profondeur. Ces herbiers ont aussi un rôle dans la stabilisation des sédiments et un rôle tampon dans l'amortissement de la houle^{3,8}.

Ils sont un abri pour de nombreux organismes marins (poissons, pectinidés, crabes...), mais aussi un lieu de reproduction ou d'alimentation. Les feuilles vivantes sont souvent colonisées par des vers tubicoles, comme par exemple des vers polychètes du genre *Spirorbis*, ou par d'autres organismes épiphytes, qui utilisent la zostère comme un substrat solide où s'accrocher^{1,4,8}. La biodiversité dans les herbiers à Zostères marines peut être supérieure à 300 espèces. Outre les organismes résidents tout au long de l'année, de nombreux résidents temporaires fréquentent les herbiers à Zostères marines et se relaient au cours des saisons, comme par exemple le rouget, la plie, la crevette rose, l'araignée de mer ou la seiche. Toute cette faune, permanente ou temporaire, attire des prédateurs tels que le bar ou certains Labridés³.

Les feuilles arrachées à la plante contribuent à enrichir la laisse de mer. L'espèce fait partie du régime alimentaire de certains Anatidés, comme la Bernache cravant, qui consomme feuilles et rhizomes, ou le Canard siffleur, qui ne consomme que les feuilles

Communes Surface d'herbier (ha)

Dinard	28.9
St-Lunaire	8.89
St-Malo	5.75
La Richardais	2.27
Pleudihen	0.37
Le Minihic	0.07
Pleurtuit	présence



Espèce *Zostera marina*

Secteur St Lunaire

Il se développe autour du rocher "le Gd Lambert". Présence de pêche de loisir et de nombreux mouillages. Situé sur la face est de la Pte du Décollé, cet herbier est assez difficile d'accès (falaises rocheuse et bathymétrie) ce qui limite la pression de pêche à pied..

Date_obs 17/10/2005 17/10/2005

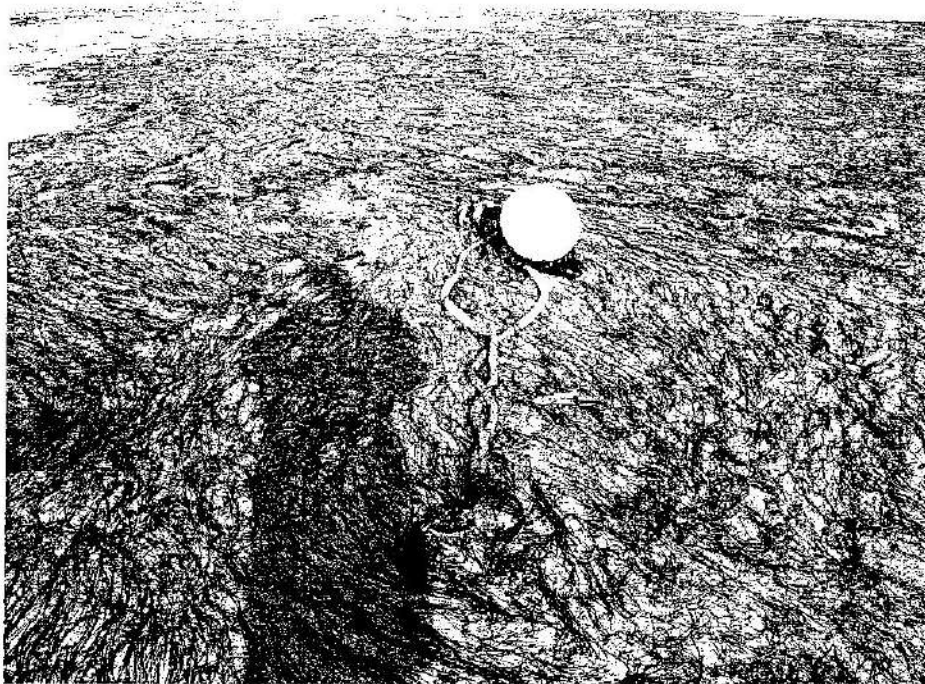
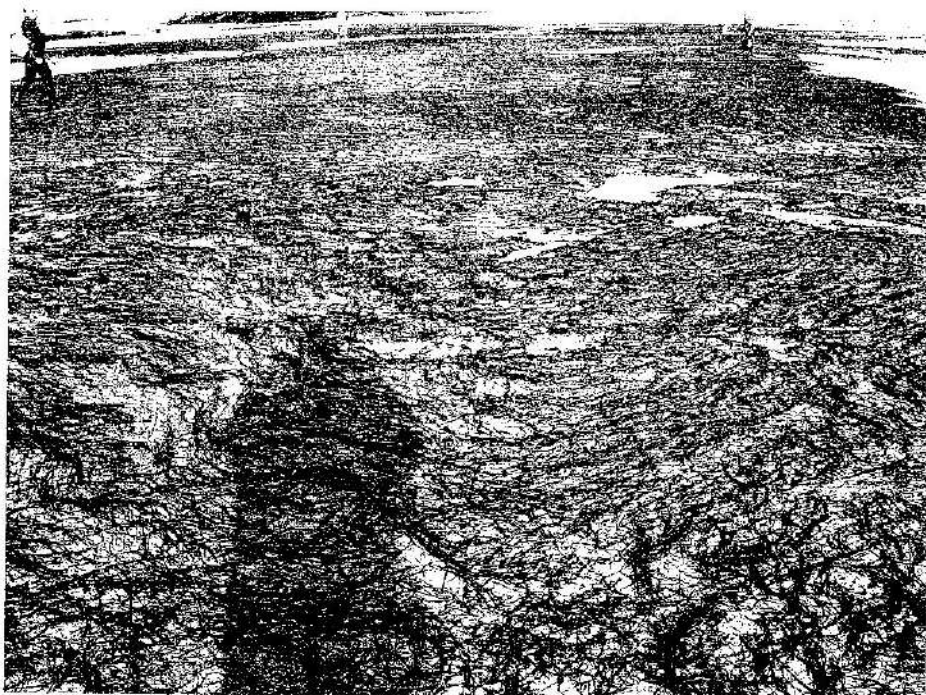
Surface (ha) 5.77 1.45

Localisation Grande Plage

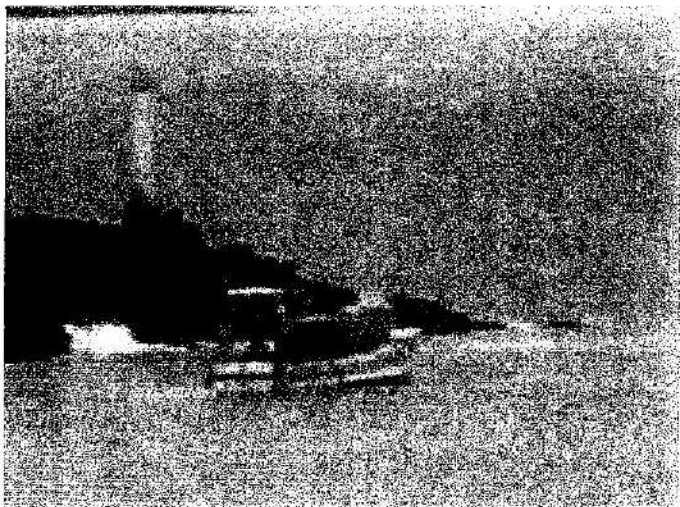
Obs Espèce *Zostera sp (noltii/angustifolia)*.

Il est placé en partie haute de l'herbier à *Z.marina*. L'imbrication étroite des 2 espèces rend le zonage difficile.

Nos herbiers se portent bien à Saint Lunaire : la preuve en images !

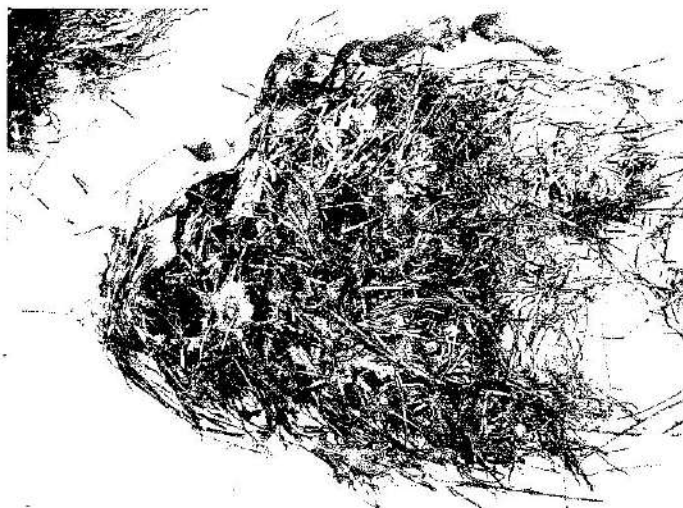


Mais que devient la plage après le dragage des professionnels ????



Dragage à la limite des mouillages, arrachage des algues et herbiers.....

Le sahel sous-marin à Saint Lunaire n'est pas du aux plaisanciers !



Alors, qu'on ne se trompe pas de cible !

Le Bénévole

Le Bénévole (actions benevolus) est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; Les Bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé « convocation ».

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler son budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le Bénévole et qui lui prend beaucoup de temps et d'argent, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

Les ennemis N° 1 du Bénévole : le « YAQUA » et le « YFAUTQUE »

- Mammifères bipèdes d'origines indéterminées.
- Taille : très petits.
- Nom usuel : anonymus.
- Habitat : planque dans la cité.
- Particularités morphologiques : tout petit cerveau, grande langue de vipère.
- Mode de chasse : à l'affût d'une erreur, d'un oubli, prêts à bondir pour lancer son venin qui, après avoir atteint le Bénévole, provoque chez lui une maladie très grave le « Découragement » et qui risque d'en faire une espèce en voie de disparition.

10 moyens de tuer une Association...

- 1- n'allez pas aux réunions et si vous y allez, arrivez en retard.
- 2- Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 3- n'acceptez jamais de responsabilités car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 4- fâchez vous si vous n'êtes pas membres du Comité ;si vous en faites partie, ne venez pas au réunion et si vous y venez ne faites aucunes propositions.
- 5- si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire.
- 6- après la réunion dites, à tout le monde que vous n'avez rien appris ou bien dites comment les choses auraient dû se faire.
- 7- ne faites que ce qui est absolument nécessaire,mais quand les autres retroussent leurs manches, plaignez vous que l'Association est dirigée par une clique.
- 8- payez votre cotisation le plus tard possible.
- 9- ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10- plaignez vous qu'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse,mais n'envoyez jamais d'article,ne faites jamais de suggestions,ne recherchez pas l'amélioration.